

**N°40/2017 DECISION RELATIVE AUX TARIFS DES PARKING A
BATEAUX ET EMBLEMEMENTS AU PORT MARGARIDON - année 2018****LE MAIRE DES SALLES SUR VERDON,**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/04/2014 autorisant le maire à fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 al. 2 du code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 01/07/2016 créant le service port et nautisme.

Vu la décision 12/2017 relative aux tarifs des parkings à bateaux et emplacements au port Margaridon du 01/03/2017.

Vu la décision 28/2017 relative aux tarifs des parkings à bateaux et emplacements au port Margaridon du 22/06/2017.

Vu la décision 32/2017 relative aux tarifs des parkings à bateaux et emplacements au port Margaridon du 30/06/2017.

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs liés à l'utilisation du port et parking à bateaux pour l'année 2018.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – de fixer les tarifs du service port et nautisme comme suit pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018:

TARIF ANNUEL PARKING A BATEAUX BASE NAUTIQUE

Emplacement parking :	
Bateau : longueur inférieure ou égale à 5,5 m :	150 euros
Bateau : longueur inférieure ou égale à 6,5 m	180 euros
Bateau : longueur supérieure à 6,5 m	225 euros
Catamaran : longueur inférieure ou égale à 4,5 m	225 euros
Catamaran : longueur inférieure ou égale à 5,5 m	255 euros
Catamaran : longueur supérieure à 5,5 m	300 euros
Annexe sur emplacement :	75 euros
Canoë ou kayak ou planche à voile:	75 euros
Aviron skiff et autres engins nautiques:	75 euros
Aviron skiff dans le hangar à l'année	225 euros
Caution clé accès hangar	30 euros
Caution clé accès parking et sanitaires :	30 euros

**TARIF SAISONNIER PARKING A BATEAUX BASE NAUTIQUE**

Durée	7 jours	14 jours	31 jours du 01/07 au 31/07/2018	62 jours du 01/07 au 31/08/2018
Bateau :	40 euros	60 euros	90 euros	150 euros
Catamaran :	50 euros	70 euros	100 euros	160 euros
Planche à voile ou Canoë ou kayak:	30 euros	50 euros	60 euros	90 euros
Caution clé base :	30 euros			

TARIF ANNUEL PORT MARGARIDON

Emplacement ponton	
avec emplacement remorque au parking :	675 euros
sans emplacement remorque au parking :	585 euros
annexe sur emplacement parking :	75 euros
Caution clé :	30 euros

TARIF SAISONNIER PORT MARGARIDON

Durée minimum 7 jours	150 euros
Caution clés accès port	30 euros

Tous les tarifs énoncés ci-dessus sont consentis par engin nautique et non au titre de l'emplacement.

INDEMNITE POUR OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE

50 euros par jour par navire suite à notification par le service Port et Nautisme.

TARIF TERRAIN ANNEXE BASE NAUTIQUE

25 euros par mois pour tous types engins suite à notification par le service Port et Nautisme.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 20%.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

D.G

LES SALLES SUR VERDON
VAR

ARTICLE 2 – Le présent acte sera notifié à :
Monsieur le Sous-Préfet
Madame le receveur municipal
Les intéressés
Secrétariat de Mairie-affichage

Fait à Les Salles sur Verdon
le 24/10/2017

**Le Maire,
Denise GUIGUES**

